



Communiqué

Pour diffusion immédiate
15 septembre 2026

Déclaration de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada à l'occasion de la Journée internationale de la démocratie

Au Canada, notre démocratie reflète les valeurs que nous partageons : l'équité, l'égalité, la liberté d'expression et l'imputabilité. La primauté du droit actualise ces valeurs et veille à ce que personne – pas même les gouvernements – ne soit au-dessus de la loi et que chaque individu ait accès à une justice équitable et impartiale.

C'est ce système qui nous permet de voter en toute liberté et sans être intimidés. De nous exprimer ouvertement sur les questions de politique. De choisir le conseiller ou la conseillère juridique en qui nous avons confiance. De savoir que nous pouvons être jugés par un tribunal impartial, et non par l'opinion publique ou l'ingérence politique. Et de savoir que la loi s'applique de manière égale à tous et à toutes, incluant aux personnes en position d'autorité.

Ces droits peuvent sembler évidents, mais ce n'est pas le cas partout dans le monde. Les institutions démocratiques subissent des pressions de plus en plus intenses à travers le monde. On craint que ce qui se passe ailleurs puisse se produire ici aussi.

Nous devons aussi reconnaître que la confiance à l'égard de ces systèmes n'est pas universelle. Bien des Canadiens et Canadiennes – surtout ceux et celles de communautés autochtones et marginalisées – considèrent que l'administration de la justice est inaccessible, non représentative et insensible. Il est nécessaire d'être conscients de ces préoccupations et d'y réagir afin de pouvoir rendre notre démocratie encore plus solide. La

voie à suivre doit inclure un accès équitable, de la transparence, de l'éducation et des efforts pour renforcer la confiance à l'égard de nos institutions juridiques.

Il est plus important que jamais de protéger et promouvoir les valeurs qui sont à la base de notre système juridique.

Tel que l'affirme le président de la Fédération, Louis-Martin Beaumont, « La primauté du droit, appuyée par une profession juridique et une magistrature indépendantes, est le fondement d'une société libre et démocratique. Il est de notre devoir de rester mobilisés et de faire respecter ces principes – non pas comme idéal abstrait, mais comme promesse de préserver la dignité et l'égalité de tous et toutes au Canada. C'est une de nos plus grandes forces nationales, et c'est à nous de la protéger. »

En cette Journée internationale de la démocratie, la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada réaffirme le lien essentiel entre la démocratie, la primauté du droit et l'indépendance de la profession juridique et de la magistrature.

La Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada est l'association nationale des 14 ordres professionnels de juristes qui ont pour mandat, à la demande des provinces et territoires, de réglementer la profession juridique canadienne dans l'intérêt du public. Par son truchement, les ordres professionnels de juristes canadiens collaborent à l'échelle nationale, échangent des renseignements sur les tendances et les enjeux qui influent sur la profession juridique, et prennent des mesures et des décisions collectives.

La Fédération est également leur porte-parole aux échelles nationale et internationale en ce qui a trait aux questions liées à la réglementation et aux valeurs fondamentales de la profession juridique. Pour de plus amples renseignements sur la Fédération, visitez son site Web à www.flsc.ca.

Pour de plus amples renseignements sur ce communiqué, veuillez communiquer avec :

Kylee Sauve

Conseillère principale en communications

Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada

communications@flsc.ca



Federation of
Law Societies
of Canada

Fédération des ordres
professionnels de juristes
du Canada